

FLASH INFOS 67 N° 45

Geudertheim, le 15 avril 2021

🔪 Ouverture de la Chasse

L'arrêté préfectoral fixant les périodes de chasse du gibier sédentaire pour la campagne de chasse 2021 2022 est paru. [Cliquez ici pour le consulter.](#)

🔪 Statut du sanglier

L'arrêté préfectoral fixant le sanglier (Sus-scrofa) comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) ainsi que les modalités de destruction à tir est paru. [Cliquez ici pour le consulter.](#)

🔪 Tir de nuit du sanglier

L'arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit de l'espèce sanglier durant sa période de chasse, et la destruction par des tirs de nuit dans le cadre de la prévention des dégâts est paru. [Cliquez ici pour le consulter](#)

🔪 Chasse et confinement : décryptage

Voici les questions les plus largement posées :

Question : La chasse du sanglier en affût à partir du 15 avril est-elle considérée comme une mission d'intérêt général ?

Réponse de la FDC 67 : La chasse du **sanglier** est d'intérêt général. Pour le chasser en ces périodes de confinement, il est nécessaire et suffisant de respecter les heures légales (voir éphéméride du carnet vert) et de se munir de :

- Les attestations dérogatoires de déplacement de jour + couvre-feu en cochant la case n° 1,
- L'arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse,
- L'arrêté préfectoral autorisant le tir de nuit,
- Le permis de chasser validé + assurance,
- Le Flash Infos n° 44 (FI 44),
- Ce Flash Infos n° 45.

Question : peut-on continuer à entretenir les miradors ?

Réponse de la FDC 67 : oui, les règles citées dans le FI 44 restent valables et toujours dans la limite de 6 personnes.

Si un nouvel arrêté avec de nouvelles consignes devait paraître, nous vous en informerons le plus rapidement possible.

Respectez les distanciations sociales, la limite à 6 personnes, et les règles sanitaires (port du masque, gel hydroalcoolique)

Rappel : pour faciliter la commercialisation par les ateliers de traitement et pour des raisons de santé publique et de respect de l'environnement, tirez IMPÉRATIVEMENT le gibier avec des balles SANS PLOMB !

Merci de diffuser ces informations le plus largement possible à tous vos contacts.

Bien cordialement, en St Hubert.

Le président,
Gérard Lang